

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND
M.R.C. DE MASKINONGÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE (PVS-2) DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire (PVS-2) du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures quinze. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Monsieur Christian Charette, maire
Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, conseiller Siège numéro 1
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Madame Annik Carle, conseillère Siège numéro 4
Madame Annie Rinfret, conseillère Siège numéro 6

Sont absentes : Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 12 décembre 2025 dans les délais légaux prévus par le Code municipal du Québec.

1.- Ouverture de la séance

271-2025 La séance est ouverte à 19h15 par Monsieur Christian Charette, maire de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Annik Carle, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

2.- Adoption de l'ordre du jour

272-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour;

- 1.- Ouverture de la séance tenue
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Service incendie - embauche d'un pompier volontaire déjà formé
- 4.- Service incendie - Achat de deux bunkers, bottes et casques à entériner
- 5.- Recommandation de paiement à l'entrepreneur Forage Dirigé Coulombe Inc. – remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang
- 6.- Service incendie – Achat d'un camion-citerne
- 7.- Service incendie – Location d'un camion-citerne
- 8.- Période de questions
- 9.- Clôture de la séance

3.- Service incendie - embauche d'un pompier volontaire déjà formé

273-2025 CONSIDÉRANT le besoin de nouveau membre au sein de l'équipe de pompier volontaire de Saint-Léon-le-Grand;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Félix Letarte d'intégrer le service des incendies de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

CONSIDÉRANT le fait que monsieur Letarte a déjà suivi et réussi la formation de pompier 1 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'embauche de Monsieur Félix Letarte comme pompier volontaire. Que monsieur Letarte intègre l'équipe du service incendie et que son nom soit ajouté à la liste de nos pompiers volontaires.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4.- Service incendie - Achat de deux bunkers, bottes et casques à entériner

274-2025

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a procédé à l'embauche de deux nouveaux pompiers volontaires en 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu au budget ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu :

- QUE la municipalité entérine et autorise le capitaine et chef des opérations du Service incendie à faire l'achat de 2 bunkers Starfield LARQ 2082-a, au coût de 2853 \$ chaque plus les taxes applicables et d'une paire de bottes en cuir LION QR-14 enfilage rapide au coût de 613\$ plus les taxes applicables tel que décrit sur la soumission no. Q003083 de L'Arsenal.
- QUE la municipalité entérine et autorise le capitaine et chef des opérations du Service Incendie à faire l'achat de 2 casques Bullard PX rouge, au coût de 554\$ chaque plus les taxes applicables, tel que décrit sur la soumission no. Q003199 de L'Arsenal.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5.- Recommandation de paiement à l'entrepreneur Forage Dirigé Coulombe Inc. – remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang

275-2025

CONSIDÉRANT que les travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le Grand Rang sont terminés;

CONSIDÉRANT le contrat liant la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à Forage Dirigé Coulombe Inc., pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la facture est en date du 4 décembre 2025 pour le paiement des travaux exécutés à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que M. Francis-Paul Gélinas, ingénieur et coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé, a émis sa recommandation de paiement quant aux travaux exécutés dans le projet de remplacement d'une partie de conduite d'aqueduc du Grand Rang;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux de la TECQ 2019-2024 et qu'ils sont payés avec cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la facture de la libération de la retenue finale est d'un montant de 6 686,54 \$ plus les taxes applicables;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale et greffière-trésorière Madame Roxane St-Yves à procéder au paiement de la facture de la libération de la retenue finale de 5% à Forage Dirigé Coulombe Inc. au montant de 6 686,54\$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6.- Service incendie – Achat d'un camion-citerne

276-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire faire l'acquisition d'un camion-citerne pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT que le camion-citerne actuel est en fin de vie utile et que la municipalité doit avoir un camion-citerne fonctionnel afin de respecter son schéma de couverture de risques incendie et respecter l'entente régional d'entraide incendie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a demandé des soumissions au Centre du camion Gamache et chez Camions Dubois pour l'acquisition d'un camion-citerne usagé 10 roues pour les besoins de son service des incendies;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission (#1-43747) de Camions Dubois pour un camion Freightliner M2-112 année 2012 automatique diesel au montant de 91 850\$ plus les taxes applicables qui inclut :

- L'achat du camion Freightliner M2-112 année 2012 automatique diesel
- Le raccourcissement du châssis pour l'installation de la citerne
- Le transfert de la citerne de l'ancien camion vers le nouveau
- L'installation d'un coffre tunnel en aluminium entre la cabine et la citerne
- L'ajout d'une caméra de recul avec écran HD 7 pouces
- Le repositionnement du compartiment à batterie derrière le coffre de citerne
- Garantie 30 jours moteur, transmission et différentiel
- Les frais d'administration
- L'échange de notre camion-citerne actuel 1999 international
- Transport inclus

CONSIDÉRANT que la soumission est à la satisfaction du conseil et respecte les conditions établies;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que le prix budgétaire de la présente soumission puisse varier au moment où le fournisseur, Camions Dubois, évaluera plus précisément les travaux lorsqu'il recevra notre camion à son atelier;

CONSIDÉRANT qu'une vérification mécanique complète a été effectuée sur le nouveau camion-citerne par Mécanique Unitmec Diesel et qu'il recommande l'achat de ce camion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu :

- Que le conseil municipal autorise l'achat du nouveau camion-citerne Freightliner M-2 112 2012 chez Camions Dubois conformément à la soumission reçue au montant approximatif de 91 850\$ plus les taxes applicables et tel qu'établi au budget pour l'année 2026.
- Que la directrice générale, Madame Roxane St-Yves, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents et contrats relatifs à cette transaction.

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7.- Service incendie – Location d'un camion-citerne

277-2025 CONSIDÉRANT que le Conseil municipal fera l'acquisition d'un nouveau camion-citerne pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT que le camion-citerne actuel sera à l'atelier de Camions Dubois pour finaliser les modifications et le transfert de la citerne pour une durée d'environ 1 mois/ 1 mois et demi;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit avoir un camion-citerne fonctionnel afin de respecter son schéma de couverture de risques incendie, respecter l'entente régional d'entraide incendie et assurer le transport d'eau à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a demandé une soumission à Camions Hélie pour la location d'un camion-citerne usagé 10 roues 3000 gallons pour les besoins de son service des incendies;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission (#I00690) de Camions Hélie pour la location d'un camion-citerne 10 roues 3000 gallons au montant de 6500\$/mois plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu :

- Que le conseil municipal autorise la location d'un camion-citerne 10 roues 3000 gallons chez Camions Hélie conformément à la soumission reçue au montant de 6500\$/mois plus les taxes applicables;
- Que la directrice générale, Madame Roxane St-Yves, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents et contrats relatifs à cette transaction.

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

8.- Période de questions

9.- Clôture de la séance

278-2025 L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond propose, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu de clôturer la séance à 19h29.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Christian Charette, maire de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Maire